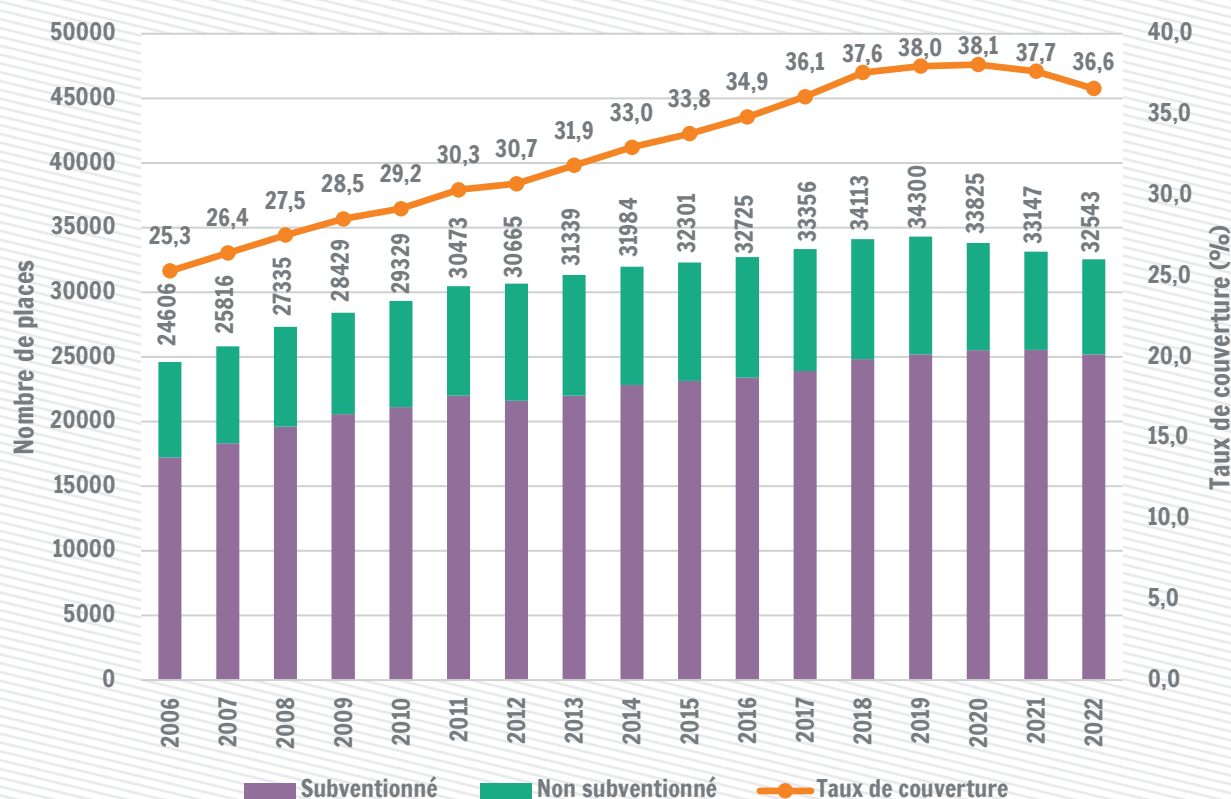


Accueil préscolaire et taux de couverture

37%

C'est le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance, en Wallonie, en 2022, soit 37 places pour 100 enfants

Evolution du nombre de places et du taux de couverture en places d'accueil entre 2006 et 2022



Sources : Nombre de places : ONE (FWB), 31 décembre de l'année t ; Population : Statbel - Registre National au 1er janvier de l'année t+1 ; Calculs : IWEPS

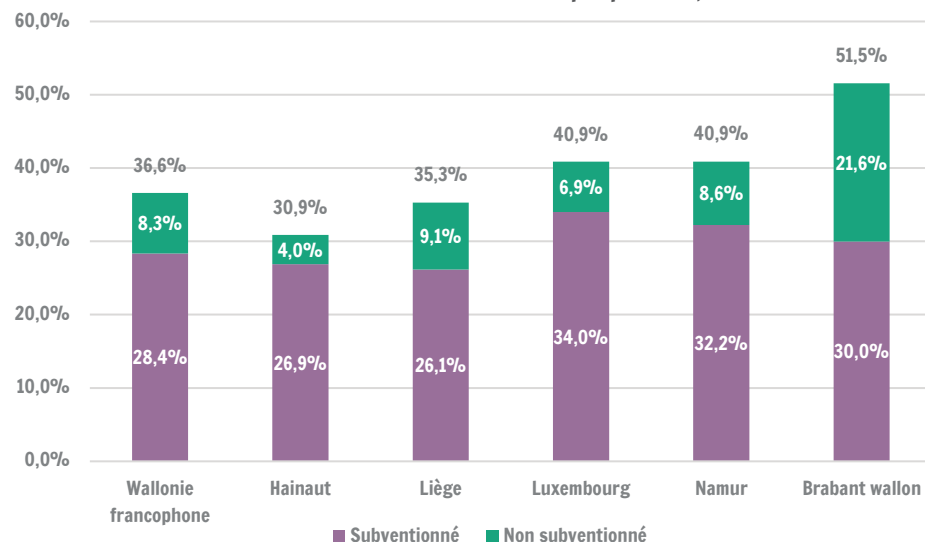
Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par les milieux d'accueil autorisés par l'ONE pour la FWB ou par la Communauté germanophone. Pour la Wallonie francophone, le nombre de places disponibles dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE était de 32 543 places au 31 décembre 2022. On distingue deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et les milieux d'accueil non subventionnés (mais néanmoins autorisés par l'ONE). En 2022, les places subventionnées représentaient 77 %, soit trois-quarts du total des places.

Alors qu'il était en constante augmentation depuis plus d'une dizaine d'années (+ 9 694 places entre 2006 et 2019), le nombre de places a diminué ces dernières années (- 1 757 places entre 2019 et 2022). Cette évolution s'explique par des fermetures récentes de structures d'accueil, presque exclusivement dans le secteur non subventionné pour 2020 et 2021, et dans les deux types de milieux d'accueil en 2022.

Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter. En Wallonie, le taux de couverture atteignait 36,6 % en 2022, soit près de 37 places d'accueil pour 100 enfants. Ce taux valait 25,3 % en 2006 et 38,0 % en 2019 (soit une augmentation de 13,7 points de pourcentage), et accuse donc une diminution depuis 2019. Deux facteurs contribuent à l'évolution du taux de couverture : le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants en âge de les fréquenter. Dans le cas de la Wallonie, alors qu'il était en légère augmentation auparavant, le nombre d'enfants diminue progressivement depuis 2010, ce qui se traduit par une augmentation plus rapide du taux de couverture (+ 50 % entre 2006 et 2019) comparativement au nombre de places (+ 39 % sur la même période). Cependant, la diminution du nombre d'enfants s'étant ralentie ces dernières années, la fermeture de milieux d'accueil se traduit bel et bien par une légère diminution du taux de couverture, celui-ci passant de 38,0 % en 2019 à 36,6 % en 2022.

Accueil préscolaire et taux de couverture

Taux de couverture selon le mode de subventionnement par province, en 2022



Sources : Nombre de Places : ONE (FWB), Population : Statbel

Des disparités existent entre provinces. Le taux de couverture est plus élevé dans la province du Brabant wallon (51,5 %) que dans les autres provinces. C'est pour les provinces de Hainaut et de Liège qu'il est le plus faible (30,9 et 35,3 % respectivement). La composition des places varie également fortement d'une province à l'autre. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que la part de ceux-ci soit plus importante dans les zones économiquement plus aisées. Aux deux extrêmes se trouvent le Brabant wallon avec 42 % et le Hainaut avec seulement 13 % de places non subventionnées. Ainsi, si on ne prend en compte que les places subventionnées, le taux de couverture passe à 30,0 % pour le Brabant wallon, derrière les provinces de Luxembourg (34,0 %) et de Namur (32,2 %), mais devant le Hainaut (26,9 %) et Liège (26,1%).

Définitions et sources

Le taux de couverture rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de les fréquenter, c'est-à-dire les enfants âgés de 0 à 2,5 ans (enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 0,5 * enfants de 2 ans à moins de 3 ans). Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Les données sur les places d'accueil proviennent de l'ONE (Office National de l'Enfance) et sont mesurées au 31 décembre de l'année t. Le nombre d'enfants est calculé à partir des données du Registre National au 1^{er} janvier de l'année t+1. Les enfants domiciliés dans les 9 communes germanophones ne sont pas pris en compte.

Notons que les versions antérieures de cette fiche prenaient en compte les places d'accueil de la Communauté germanophone.

Pertinence et limites

Le taux de couverture en places d'accueil, calculé de cette manière, ne peut pas être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur tous les enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiel, *turn over*, etc.). De plus, toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil des enfants de 2,5 à 3 ans à l'école, sont envisagées. En Communauté française, environ 90 % de cette tranche d'âge est scolarisée. En 2022, le taux calculé sur cette base est de 51,0 % pour la Wallonie hors Communauté germanophone. On se situe donc au-delà de l'objectif de Barcelone (33 %).

Pour en savoir plus :

ONE, Rapport d'activités 2022 :

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/2022-rapport-activites-chiffres.pdf

Personne de contact : Claire Dujardin (c.dujardin@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2024